

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Octobre 2024

Commune
de AZÉ
41100

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
26/09/2024

En exercice	Présents	Votants
14	12	12

L'an deux mil vingt-quatre, le douze du mois de septembre à 19 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, RENOU Christelle

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absentes excusées : Mme BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. GAUTHIER Cédric,
Mme MOTTIER Catherine qui a donné pouvoir à Mme RENOU Christelle

Absents non excusés : M. MARCO Benjamin,
M. TYTGAT Loïc

Mme JOLY-LAVRIEUX Martine est désignée secrétaire de séance.

Madame le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1. La création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet pour les services techniques à compter du 1er décembre 2024.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe.

2. De modifier ainsi le tableau des emplois.

3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Maire

BOULAY Maryvonne
Loir-et-Cher

Le secrétaire de séance

JOLY-LAVRIEUX Martine

N° 2024-46 création d'un poste d'adjoint technique

Envoyé en préfecture le :

U 8 OCT. 2024

Reçu à la Préfecture de Loir-et-Cher. DS

10 OCT. 2024

Déposé en ligne le

12 OCT. 2024

2023年12月

